

Matière : Systèmes d'Information
TD1 : L'organisation et les systèmes d'information

Exercice 1

L'établissement d'enseignement LAFONTINE est réparti en plusieurs services qui ont chacun pour tâche :

- La gestion des étudiants d'un point de vue administratif et pédagogique.
- La gestion de son personnel.
- La gestion des moyens généraux.

Ces services sont gérés par la direction, constituée d'un directeur et d'un sous-directeur commercial.

Questions :

1. Quels sont les systèmes que vous pouvez mettre en évidence ?
2. Proposez un organigramme pour l'établissement.
3. A quels systèmes peut-on rattacher les documents suivants ? sont-ils des entrées ou des sorties ?
Demande d'inscription - Certificat de scolarité - carte étudiant - recours - facture d'électricité
4. Quel est l'environnement de l'établissement ?
5. Quels sont les SI, SP, SO qu'on peut mettre en évidence dans cet établissement ?

Exercice 2

Une agence de location de voiture veut informatiser la gestion des locations lorsqu'un client se présente à l'accueil, il précise le type de voiture désiré ainsi que la durée de location. L'accueil vérifie si, en fonction du stock disponible, la location est possible et donne la réponse au client. Celui-ci doit payer immédiatement.

Le paiement et la facture sont ensuite transmis au service comptabilité. L'accueil transmet alors la demande au gestionnaire du parc. Ce dernier va préparer la voiture demandée et le mettre à disposition du client.

Questions :

1. Définir précisément le domaine de l'étude.
2. Repérer les acteurs externes et les acteurs internes.
3. Repérer les flux entre acteurs.
4. Tracer le diagramme des flux correspondant.

Exercice 3 :

Soit le SI lié à un centre de santé dans une ville donnée. Lorsqu'un malade se présente au centre, il est reçu par une secrétaire qui lui remplit, sur place, une fiche de renseignement qui comportera le nom, le prénom, l'adresse, numéro téléphone ...etc.

La secrétaire garde une fiche et remet un exemplaire au malade qui est dirigé vers la salle des consultations.

Le médecin, après consultation de la fiche, ausculte le malade. Il lui délivrera une ordonnance et mettra à jour le fichier « malade ». Si le malade nécessite des analyses ou des radios, le médecin lui remplira une fiche indiquant le type d'analyses ou de radios à faire et il sera orienté vers le laboratoire de l'hôpital.

Au laboratoire, il sera pris en charge par un spécialiste qui, après étude de la fiche, procédera aux analyses ou radios demandées.

Une fiche résultat sera remise au malade, lequel la transmettra au médecin consultant qui lui établira une ordonnance en fonction des résultats.

Question : Etablir le graphe des flux.